

Aglaé

[Accueil \(/\)](#)[Formation \(https://formation.cncc.fr/\)](https://formation.cncc.fr/)[Mes déclarations \(https://login.cncc.fr?token=https://www.cncc.fr/\)](https://login.cncc.fr?token=https://www.cncc.fr/)[Documentation \(https://docs.cncc.fr/aglae/\)](https://docs.cncc.fr/aglae/)

NOUVEAU

LabAudit Services

Christophe GUYOT-SIONNEST

[https://twitter.com/CNCC\\_audit](https://twitter.com/CNCC_audit)<https://www.facebook.com/CNCCaudit/><https://www.linkedin.com/company/cncc>[https://www.instagram.com/cncc\\_audit/](https://www.instagram.com/cncc_audit/)

Rechercher



## La réglementation

*L'appartenance de la France à l'Union européenne et la globalisation de l'économie impliquent de plus en plus l'utilisation de règles et de références communes. Cette nécessité ainsi que le besoin de disposer d'une information financière fiable a présidé à la création de la Loi de sécurité financière de 2003. Depuis, de nouvelles réglementations sont entrées en application et notamment la réforme européenne de l'audit dont la transposition a débuté en 2016. Les lois et les normes dans ce domaine évoluent régulièrement.*

## Le Code de déontologie

Il définit la déontologie à laquelle est soumis le commissaire aux comptes dans l'accomplissement de sa mission. Ses dispositions s'imposent à tout commissaire aux comptes, quel que soit son mode d'exercice. Le Code de déontologie paru au JO le 17 novembre 2005 a

fait l'objet de modifications en juillet 2008, en février 2010 et en avril 2017 pour prendre en compte la réforme européenne de l'audit. Il constitue l'annexe 8-1 du livre VIII du Code de commerce.

Téléchargez la version compilée par la CNCC applicable à partir du 01/06/2017 (<https://doc.cncc.fr/docs/code-de-deontologie-en-vigueur-a>)

Téléchargez le Code de déontologie applicable jusqu'au 01/06/2017 (version 2010) (<https://doc.cncc.fr/docs/code-de-deontologie8869>)

Téléchargez le décret relatif au Code de déontologie (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034420363&dateTexte=&categorieLien=id>)

## Parties législative, réglementaire du code de commerce

La loi du 24 juillet 1966, réformant le droit des sociétés commerciales (aujourd'hui codifiée dans le Code de commerce), marque le début du commissariat aux comptes tel que nous le connaissons aujourd'hui. Toutefois, c'est le décret du 12 août 1969 (aujourd'hui codifié aux articles D. 820-1 et suivants du Code de commerce) qui l'érige véritablement en profession réglementée. La mission du commissaire aux comptes est aujourd'hui définie aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce.

Téléchargez la version législative consolidée par la CNCC. (<https://doc.cncc.fr/docs/brochure-legislative-du-cce/attachments/brochure-ccom-titre-ii-livre-viii-partie-legislative-a-jour-sapin-ii-et-loi-janvier-2017-vdef>)

Téléchargez la version réglementaire consolidée par la CNCC. (<https://doc.cncc.fr/docs/brochure-partie-re/attachments/titreiilivreiii-partreglccomm-01-07-2013>)

## Les normes d'audit françaises

Les normes d'audit encore appelées normes d'exercice professionnel constituent l'ensemble des règles que le commissaire aux comptes doit respecter dans l'exercice de ses missions. La LSF en a confié l'élaboration à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes qui les transmet au Garde des Sceaux pour homologation, après avis du H3C. Si longtemps ces normes n'ont constitué que de simples règles privées, depuis la LSF, elles accèdent au statut d'arrêté ministériel. Ce caractère public les rend opposables aux tiers et institutionnalise le rôle normalisateur de la Compagnie. Ces normes ont pour objet :

- la définition de la démarche d'audit du commissaire aux comptes
- l'organisation de ses travaux

Les normes d'audit sont aujourd'hui issues du référentiel international d'audit élaboré par l'International Federation of Accountants (IFAC), une association dont les membres sont des organisations professionnelles de comptables. Un Comité de l'IFAC, l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), élabore ainsi les International Standards of Auditing (ISA) constituant ce référentiel international.

Consultez les normes d'exercice professionnel (<https://doc.cncc.fr/normes-exercice-professionnel>)

## Les normes comptables françaises

Dans le cadre de la réforme de modernisation du processus français de normalisation comptable, le décret du 15 janvier 2010 a institué l'Autorité des normes comptables, après fusion du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable. L'Autorité des normes comptables (ANC) fixe dorénavant les règles de la comptabilité privée qui devront être homologuées par le ministre chargé de l'économie et des finances.

La création de l'ANC garantit la pleine implication des différentes parties prenantes intéressées : professionnels de la comptabilité (commissaires aux comptes et experts-comptables...), entreprises notamment PME et représentants des autorités de régulation compétentes. Ce travail collectif est le gage de la qualité des normes comptables françaises.

L'ANC permettra également à la France de peser davantage dans les débats sur les normes comptables internationales en coordonnant les prises de position à toutes les étapes d'élaboration de ces normes. L'influence de la France au niveau international dans les matières comptables en sera ainsi renforcée.

**La nouvelle directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels et consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises a abrogé les anciennes 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> directives datant respectivement de 1978 et 1983 et forme dorénavant le cadre juridique comptable européen et fixe les prescriptions en matière d'information financière imposées aux sociétés à responsabilité limitée dans l'Union européenne.**

Elle a été transposée en France par les règlements n°2015-06 et 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan comptable général et le règlement n°99-02 relatif aux comptes consolidés.

## Code de déontologie des professionnels comptables traduction française du Code d'éthique de l'IFAC révisé en juillet 2009

Les présidents Cazes et Zorghiotti ont oeuvré pour que la CNCC et le CSOEC soient chargés conjointement par l'IFAC de produire la version française officielle du "Code of Ethics" préparé par l'IESBA révisé en juillet 2009.

Après mise en oeuvre d'un groupe international d'experts francophones, dans le cadre d'une coordination assurée par la DIPAC, ces travaux de traduction se sont déroulés pendant plusieurs mois, avec l'appui technique essentiel de la représentante française à l'IESBA, notre consoeur Isabelle Sapet.

Ils ont été réalisés avec le concours des instituts suivants : l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IBR-IRE) de Belgique, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'Ordre National des Experts-Comptables du Cameroun (Institute of Chartered Accountants of Cameroon).

La profession comptable française vient de faire aboutir ce projet et a reçu les félicitations de l'IFAC pour la qualité du travail accompli. C'est pourquoi très prochainement, dès début septembre, vous pourrez consulter gratuitement la version électronique du code de déontologie de l'IFAC en français, sur les sites de la CNCC, du CSOEC et sur celui de l'IFAC. Le texte français sera également mis à la disposition de la FIDEF pour que tous les comptables et auditeurs du monde francophone puissent s'y référer.

Par la suite vous pourrez vous procurer aussi une version imprimée ou/et un Cd-rom en en faisant la demande sur ces mêmes sites.

Téléchargez le fichier de la traduction française du code d'éthique de l'IFAC ([https://cdn.cncc.fr/download/traduction\\_francaise\\_code\\_of\\_ethics\\_ifac\\_revised\\_july2009\\_v01072010](https://cdn.cncc.fr/download/traduction_francaise_code_of_ethics_ifac_revised_july2009_v01072010))

## Plus d'infos

### Qui édicte les normes comptables ?

Elles sont édictées par les régulateurs comptables : Autorité des normes comptables (ANC) en France, International Accounting Standard Board (IASB) au niveau international (publie les normes IFRS), Federal Accounting Standard Board (FASB) aux Etats-Unis.

### Les normes IFRS

Depuis 2005, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'Union Européenne établissent obligatoirement leurs comptes consolidés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne, ce qui permet une meilleure comparabilité entre les comptes des entreprises européennes et des entreprises des pays qui ont également adopté les normes IFRS.

Pour plus d'information se connecter au site de la fondation IFRS : [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)  
(<http://www.ifrs.org>)

### La réglementation européenne

La directive du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés :

- détermine les conditions d'agrément, de formation et de reconnaissance mutuelle des contrôleurs légaux des comptes

- fixe les conditions d'enregistrement
- pose les principes applicables en matière de déontologie, objectivité, confidentialité et secret professionnel
- prévoit les modalités d'adoption en Europe des normes d'audit international
- prévoit la mise en place de systèmes d'assurance qualité, d'enquêtes, de sanctions et de supervision publique
- fixe des dispositions spéciales concernant le contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public

Le processus de transposition en droit français de cette directive s'est achevé avec l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Téléchargez la directive Audit ([https://cdn.cncc.fr/download/directive\\_audit.pdf](https://cdn.cncc.fr/download/directive_audit.pdf))

## La SOX américaine

Suite aux dérapages financiers des années 2000, le législateur américain a réagi au besoin de transparence financière en adoptant en juillet 2001 - la loi Sarbanes Oxley (SOX), appliquée depuis 2004 aux entreprises cotées aux Etats-Unis. Celle-ci est guidée par 3 grands principes :

- l'exactitude et l'accessibilité de l'information
- la responsabilité des gestionnaires
- l'indépendance des organes vérificateurs

## Une norme spécifique pour l'audit dans les PME

La CNCC propose une norme spécifiquement dédiée à l'adaptation du commissariat aux comptes aux plus petites entités. Tout en gardant le même niveau d'assurance sur les missions, cette norme « petites entreprises » permet la mise en œuvre par les professionnels de contrôles allégés.

Elle ne constitue pas un nouveau corps de normes mais adapte une application simplifiée de la mission à la taille modeste de l'entité contrôlée.

## Liens

-  [www.autoritecomptable.fr](http://www.autoritecomptable.fr) (<http://www.autoritecomptable.fr/>)
-  [www.europa.eu](http://www.europa.eu) (<http://www.europa.eu/>)
-  [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu) (<http://www.ec.europa.eu/>)

➤ Secteurs Particuliers (<https://doc.cncc.fr/secteurs>)

- [Notes d'information \(https://doc.cncc.fr/notes-information\)](https://doc.cncc.fr/notes-information)
- [Bulletins \(https://doc.cncc.fr/bulletins\)](https://doc.cncc.fr/bulletins)
- [Département EIP \(https://doc.cncc.fr/eip\)](https://doc.cncc.fr/eip)
- [Comité scientifique \(/comite-scientifique.html\)](/comite-scientifique.html)



## La CNCC

[Notre organisation \(/organisation.html\)](/organisation.html)

[La co-régulation \(/co-regulation.html\)](/co-regulation.html)

[Les présidents \(/les-presidents.html\)](/les-presidents.html)

[Notre histoire \(/histoire.html\)](/histoire.html)

[L'index égalité professionnelle \(/index-egalite-professionnelle.html\)](/index-egalite-professionnelle.html)

## Notre profession

[La mission légale \(/mission-legale.html\)](/mission-legale.html)

[Nos responsabilités \(/responsabilites.html\)](/responsabilites.html)

[Nos obligations \(/obligations.html\)](/obligations.html)

[Les secteurs d'interventions \(/secteurs-interventions.html\)](/secteurs-interventions.html)

[Les chiffres clés \(/chiffres-cles.html\)](/chiffres-cles.html)

[L'apport économique \(/apport-economique.html\)](/apport-economique.html)

[Points et mots clés de la profession \(/les-mots-cles.html\)](/les-mots-cles.html)

## La réglementation

[La réglementation \(/la-reglementation.html\)](/la-reglementation.html)

## International

[Présence dans le monde \(/international-presence.html\)](/international-presence.html)

[Coopération \(/international-cooperation.html\)](/international-cooperation.html)

## Mediathèque

[Photos \(/media.html?critere=photos\)](/media.html?critere=photos)

[Publications institutionnelles \(/publications.html\)](/publications.html)

## Audit légal

L'audit légal adapté à vos besoins (/audit-legal-essentiel-cac.html)

Devenir auditeur légal (<http://www.devenirauditeurlegal.fr/>)

Les 33 compagnies régionales (/33-crcc.html)

### Liens utiles

Contact (/contact.html)

Mentions légales (/mentions-legales.html)

---

### Restez connectés :



([https://twitter.com/CNCC\\_audit](https://twitter.com/CNCC_audit))



(<https://www.facebook.com/CNCCaudit/>)



(<https://www.linkedin.com/company/cncc>)



([https://www.instagram.com/cncc\\_audit/](https://www.instagram.com/cncc_audit/))

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes - 200/216 rue Raymond Losserand  
CS 70044 75680 Paris Cedex 14

---